

Rapport d'activités 2021

Siège Social / Secrétariat : 3, rue Fusch - 4000 Liège

✉ : feditowallonne@skynet.be

Site internet : www.feditowallonne.be

N° Entreprise : 433197842

N° Compte bancaire : BE26 2400 0395 0429

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	P. 3
	- Objet social	P. 3
	- Missions décrétales	P. 4
	- Contexte spécifique en 2021	P. 5
	- Modification de la présentation du rapport d'activités	P. 5
II.	REPRESENTATION	P. 7
	- Niveau régional	P. 7
	- Niveau fédéral	P. 12
III.	SOUTIEN ET CONCERTATION	P. 15
	- Niveau régional	P. 15
	- Niveau national	P. 20
IV.	EXPERTISE	P. 21
	- Niveau régional	P. 21
	- Niveau national	P. 23
	- Niveau international	P. 27
V.	INSTANCES ET VIE DE LA FEDERATION	P. 29
	- Les instances décisionnelles de la Fédito wallonne	P. 33
	- Lieux de travail et de réunions	P. 36
	- L'équipe de la Fédito wallonne	P. 37
	- Le site internet de la Fédito wallonne	P. 38
	- La Fédito wallonne et le Réseau Alto	P. 38
	- La vie de la Fédération – Son fonctionnement interne	P. 37
VI.	PERSPECTIVES 2022	P. 39

I. INTRODUCTION

1°) Objet social de la Fédito wallonne – Publication au Moniteur belge

Le 15 décembre 1986, l'asbl Fédito wallonne a été constituée et son objet social, toujours d'actualité, est le suivant :

L'association agit dans une perspective de représentation du secteur des assuétudes wallon, lequel repose sur une diversité de services et de philosophies d'actions complémentaires qui s'inscrivent dans le continuum "promouvoir – prévenir – soigner – soutenir".

Elle a pour but social :

1. De faire connaître et reconnaître la nécessité de structures de promotion de la santé, de prévention, de réduction des risques, d'aide, de soins et d'insertion spécifiques pour les personnes concernées par les phénomènes d'assuétudes. Ces phénomènes sont évolutifs et complexes et nécessitent une recherche permanente dans les approches et dans les réponses progressivement mises en place. D'où l'importance de structures d'aide spécifique permettant l'adaptation souple et rapide à cette évolution et constituant des lieux d'élaboration et de mise en œuvre de projets novateurs dans le domaine des assuétudes.
2. D'être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des instances politiques dans l'élaboration d'une politique de santé et de recherche scientifique dans le champ des assuétudes. Elle est mandatée à cet effet par ses membres.
3. De promouvoir des modalités de reconnaissance et de subsidiation garantissant aux institutions membres leur bon fonctionnement et leur permettant de développer l'accessibilité aux soins dans la logique du continuum "promouvoir – prévenir – soigner – soutenir", pour toute personne, quelle que soit sa situation économique et sociale.
4. D'être un interlocuteur privilégié auprès des médias dans la diffusion d'informations qui concernent les phénomènes d'assuétudes.

5. D'assurer la coordination approfondie et des échanges réguliers sur les pratiques institutionnelles et sur les expériences professionnelles des équipes.
6. D'encourager et d'élargir une concertation permanente entre les membres. Cette concertation implique l'adhésion au règlement d'ordre intérieur de la Fédito wallonne.

Pour atteindre ces buts, l'organisation pourra :

- Créer, organiser et gérer des activités d'information, de documentation, de formation,
- Organiser des rencontres, conférences, cycles d'étude, aux niveaux régional, national ou international. Cette liste n'étant pas limitative,
- Recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques,
- Passer tous contrats, conventions avec toutes personnes physiques ou morales et avec tous organismes publics,
- S'associer ou collaborer avec d'autres personnes physiques ou morales, du secteur public ou du secteur privé, dans la mesure où de telles associations ou collaborations s'avèreront utiles à la réalisation de son but,
- Mettre en œuvre, porter, développer et coordonner des projets avec le soutien des membres, dans le respect de la règle de non-concurrence.

2°) Missions décrétales

La Fédito wallonne est reconnue par un agrément comme étant **la Fédération des Réseaux et des Services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes**. L'agrément actuel porte sur la période 2019-2022.

Les missions que lui confère cet agrément sont les suivantes :

- La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;
- La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;
- Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;

- Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.

3°) Contexte spécifique en 2021

- Crise sanitaire : comme cela a été le cas en 2020 et pour l'ensemble du secteur, la crise Covid a demandé à la Fédito wallonne des adaptations dans sa manière d'appréhender ses missions. Le parti pris par le Conseil d'Administration a été d'assurer le plus professionnellement possible les missions de base de la Fédération en s'adaptant notamment aux nouveaux modes de communication numériques. La mission de soutien et de concertation avec les membres a été particulièrement intense.
- Arrêt de travail longue-durée d'un membre du staff : le CA a dû faire face à l'absence de longue durée d'un des membres du staff du 28 mai 2021 au 31 décembre 2021. Une procédure de recrutement en remplacement a été engagée sans toutefois pouvoir trouver rapidement le profil adéquat. Les membres du CA et le Staff en place ont donc dû prioriser les objectifs et la gestion des urgences. Une coordinatrice, en contrat de remplacement, a finalement pu être engagée du 11 octobre au 31/12/2021.

4°) Modification de la présentation du rapport d'activités

Le CA a souhaité améliorer la lisibilité du rapport d'activités de la Fédito wallonne. Les activités annuelles ont été regroupées en 3 grandes thématiques correspondant aux missions et aux objectifs de la Fédération, à savoir :

- une **mission de représentation**,
- une **mission de soutien et de concertation**,
- une **mission d'expertise**

Ces trois missions nécessitent un travail de communication conséquent tant à l'interne qu'à l'externe. Par ailleurs, une même activité peut se retrouver, de

manière transversale, dans différentes thématiques. A titre indicatif, une activité de représentation peut aussi être considérée comme une activité d'expertise.

Le chapitre I, Introduction, pose le cadre de l'objet social et de la reconnaissance décrétable.

Le chapitre II, Représentation, comporte les activités de représentations et les mandats assurés par la Fédération tant au niveau régional que fédéral.

Le chapitre III, Soutien et Concertation, met en évidence toutes les activités qui facilitent l'accès et la compréhension du contexte de travail spécifique au secteur mais également plus globalement des enjeux en termes de santé et de santé mentale. Dans ce chapitre on retrouve également les activités liées aux groupes de travail, au travail de relais avec le CA et les membres et la concertation avec les partenaires.

Le chapitre IV, Expertise, relève toutes les contributions de la Fédération à l'analyse et l'évolution des pratiques lors de participation à des études et recherches, de productions pour des tiers et de productions d'initiative.

Le chapitre V, Instances et vie de la Fédération, se consacre au fonctionnement de la Fédération et à ses membres.

Le chapitre VI, Perspectives 2022, dresse l'inventaire des actions attendues de l'année à venir en mettant l'accent sur quelques points d'attention.

II. REPRESENTATION

Pour remplir cette mission de représentation, la Fédération occupe des mandats au sein de différentes instances. Cette fonction est assurée selon l'expertise des membres du CA, des membres de l'AG et du Staff. C'est une mission que la Fédération a investi à la demande de ses membres afin de suivre au plus près, sous l'angle spécifique des assuétudes, l'évolution des politiques de santé, santé mentale et emploi en articulation avec les politiques sociales, économiques et relatives à la justice. Dans le cadre de ces différents mandats de représentation, la Fédération travaille également à mettre en évidence la diversité des réalités territoriales, des pratiques professionnelles, des ressources humaines et des besoins des différents publics-cible. Cette mission de représentation est à envisager comme un outil au service de la mission de soutien et de concertation aux opérateurs membres (entre autres services assuétudes et réseaux assuétudes). Elle exige une dynamique bottom-up et s'exerce tant au niveau régional que national.

A. Au niveau régional

AVIQ (Direction Santé Mentale)

1°) Comité de pilotage transversal Santé Mentale (Copil Santé Mentale) :

Ce Comité a été mis en place fin juin 2020 dans le cadre du plan d'urgence Get UP Wallonia afin d'organiser le suivi des premiers renforts apportés aux différents acteurs de la santé mentale. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2021.

Dates des réunions (6) : 26/03 ; 19/05 ; 02/07 ; 24/09 ; 19/10 ; 17/12

2°) Comité de pilotage de l'offre de soins en santé mentale et assuétudes (Copil AO) :

Ce Comité a été mis en place au plus fort de la crise sanitaire en 2020 et est supervisé par le CréSaM. Les Réseaux assuétudes y ont délégué la Fédito wallonne comme représentant du secteur assuétudes. La crise des inondations

en juillet 2021 a également mobilisé ce Comité qui a très rapidement ré-activé les acteurs « santé mentale et assuétudes » présents pour organiser la visibilité de l'offre des services susceptibles de venir en aide aux sinistrés.

Dates des réunions (8) : 28/01 ; 01/04 ; 20/05 ; 23/09 ; 08/10 ; 28/10 ; 25/11 ; 15/12

3°) **Comité d'accompagnement sectoriel - Santé Mentale et handicap – (CAS) :**

Ce comité sectoriel assure le suivi de la gestion du monitoring des renforts dont bénéficient, dans le cadre du Get UP, les acteurs du champ de la santé mentale et des assuétudes agréés.

Dates des réunions (6) : 13/01 ; 10/02 ; 24/03 ; 05/05 ; 08/09 ; 27/10

4°) **Réunions spécifiques pour le secteur assuétudes :**

Ces réunions « Get UP » ont été programmées par l'AVIQ avec la Fédération dans le cadre de la construction des indicateurs des nouvelles activités suite au renfort pour le secteur assuétudes et leur monitoring via la banque de données Plasma.

Dates des réunions : 03/01 et 16/02

5°) **Réunions hebdomadaires de suivi de la crise Covid avec les Fédérations « santé mentale » /AVIQ/Cabinet :**

Ces réunions hebdomadaires ont pour but d'assurer le suivi de la gestion concertée et coordonnée de la crise Covid. Elles sont un lieu échanges d'informations et de préoccupations entre les secteurs de la santé mentale/assuétudes et l'AVIQ/Cabinet. La Fédito wallonne y relaye les questions/inquiétudes des opérateurs de terrain en prise direct avec les usagers et dont le travail a dû s'adapter vu les mesures sanitaires à respecter.

Dates des réunions (25) : 07/01 ; 14/01 ; 21/01 ; 28/01 ; 04/02 ; 11/02 ; 04/03 ; 11/03 ; 18/03 ; 25/03 ; 15/04 ; 29/04 ; 06/05 ; 20/05 ; 27/05 ; 03/06 ; 10/06 ; 17/06 ; 24/06 ; 01/07 ; 19/08 ; 26/08 ; 02/09 ; 09/09 ; 07/10

6°) Réunions d'urgence Inondations :

Les inondations de juillet ont touché des services mais aussi de nombreuses familles qui ont tout perdu en moins de 24h. Dès la fin juillet, l'AVIQ a mis en place en urgence des réunions pour que les différents secteurs de la santé puissent se rencontrer et faire dans un premier temps un état des lieux des services touchés et pour ensuite organiser l'aide à apporter aux sinistrés.

La Fédération a ainsi réalisé un état des lieux des services impactés par ces inondations (caves inondées, dégâts matériels, etc) mais aussi des services qui ont pu, dans les jours qui ont suivi, apporter un soutien logistique d'urgence tel que prêter une camionnette, organiser des déménagements, mettre un local à disposition, etc. La solidarité spontanée entre les services n'aura de nouveau pas failli.

Dates des réunions (3) : 26/07 ; 02/07 ; 08/09

7°) Commission « Santé Mentale » du Comité de branche Bien-être et santé de l'AVIQ

Cette commission est compétente en matière de politique de dispensation des soins de santé mentale dans les hôpitaux psychiatriques, dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux, dans les institutions de soins autres que les hôpitaux et au dehors des institutions de soins. La Fédito wallonne y dispose d'un mandat délégué par la Fédération Unessa. Il est actuellement occupé par Christophe Thoreau administrateur de la Fédito wallonne et Adjoint à la Direction Générale en charge de l'aval hospitalier et de la médiation interculturelle au GHDC

Dates des réunions (3) : 16/06 ; 18/08 ; 20/10

8°) Commission « Prévention et Promotion de la Santé » - Branches communes « Bien-être » ; « Handicap » ; et « Famille » :

Cette commission est compétente pour conclure des conventions en matière de prévention et de promotion de la santé et évaluer les moyens budgétaires réservés à la prévention et à la promotion de la santé. La Fédito wallonne y est représentée par Laurence Przulucki, membre de l'AG de la Fédito wallonne et

Directrice du comptoir d'échanges de seringues à Charleroi. Il n'y a pas eu de réunion en 2021.

9°) Groupe de travail « Désinstitutionnalisation » des comités de branche Handicap et Santé :

Afin d'élaborer une stratégie wallonne de désinstitutionnalisation, l'AVIQ a mis en place un groupe de travail chargé de définir la notion ainsi que des critères, d'établir un état des lieux et de formuler des recommandations. La Fédito wallonne y est représentée par Grégory Breynart, membre du conseil d'administration et coordinateur du service assuétudes Destination.

Dates des réunions (5) : / 26/05 ; 08/06 ; 13/07 ; 25/08 ; 27/10

10°) Groupe de Travail Promotion de la Santé/ Organisation et Institutions de la Santé du Collège de Stratégie et Prospective) :

Dans ce groupe de travail, les objectifs visaient l'amélioration de l'accessibilité à la santé dans la perspective d'une transversalité de toutes les politiques AVIQ. La Fédito wallonne y est représentée à titre d'expert par Natacha Delmotte, administratrice de la Fédito et Directrice de l'asbl Trempline, et Anne-Sophie Charneux, administratrice de la Fédito wallonne et coordinatrice du service assuétudes Solaix.

Dates des réunions (2) : (14/04 ; 05/05)

Comité de pilotage du Plan wallon sans tabac - AVIQ

Cette année, le Comité s'est mobilisé pour organiser en 2022 « Le mois sans tabac » baptisé « *Ensemble vers un nouveau souffle* ». L'idée est de fédérer, entre autres, tous les acteurs de la santé sur la question du tabac au sens large. 4 piliers sont prévus : santé mentale, santé physique, santé sociale et santé verte. Des sous-groupes de travail seront planifiés en 2022 pour organiser au mieux cette action.

Depuis septembre 2021, la Fédito wallonne y est représentée par Céline Corman, coordinatrice au Sept (Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme).

Dates des réunions (2) : 24/09 ; 07/12

CréSaM – Centre de référence en santé mentale wallon

La Fédito wallonne est représentée au CréSaM, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration et de son bureau (secrétaire).

Les activités du CRÉSAM ont consisté en 2021 à :

- Suivi de la gestion (financière et personnel) : APE, RGPD, télétravail, contrats, etc.
- Suivi des nouveaux projets : JAVA, enquête SSM, santé mentale et école, etc.
- Examen des nouvelles demandes : Commission Santé et égalité des chances du Parlement Fédéral.
- Rencontre avec le Ministre fédéral de la Santé et le réseau Kirikou.
- Actualisation de l'offre dans le contexte des inondations / Veille politique : révision du décret, Assises de la 1ère ligne, rencontre avec le Cabinet de la Ministre wallonne de la Santé

Jusqu'en décembre 2021, la Fédito wallonne y était représentée par Thierry Lottin, administrateur de la Fédito wallonne et psychologue à la Clinique Notre Dame des Anges. Ce mandat a été repris par Natacha Delmotte, administratrice de la Fédito wallonne et Directrice de l'ASBL Trempline.

Dates des réunions du CA (8) : 6/12, 8/11, 4/10, 6/9, 7/6, 3/5, 1/3, 1/2.

Dates des réunions du bureau (6) : 29/11 ; 08/07 ; 31/05 ; 29/03

Dates des réunions de l'AG (2) : 06/12 ; 07/06

Site du CréSaM : <https://www.cresam.be/>

FASS et Unipso

Par son mandat au CA de la FASS et sa participation aux groupes de travail de l'UNIPSO, la Fédito wallonne peut informer ses membres des évolutions et discussions en cours dans des matières qui concernent les employeurs en CP 332, sur les thématiques ANM et APE mais aussi suivre l'évolution des travaux de l'AVIQ, de sa fonction consultative et de son décret. La Fédito y ramène les

demandes, les besoins et les préoccupations des services et réseaux assuétudés. Elle réalise pour ce faire des états des lieux et des constats partagés par l'ensemble des opérateurs.

Dates des réunions du CA FASS (5) : 02/04 ; 18/06 ; 10/09 ; 15/11 ; 10/12

Dates des réunions de l'AG FASS (1) : 18/06

Dates du GT concernant la Réforme des A.P.E (2) : 18/01 ; 27/04

Site internet : <https://www.fass.be/>

Dates des GT AVIQ UNIPSO Instances et Relance (4) : 21/02 ; 30/03 ; 29/04 ; 17/05

Dates du GT Accord du Non-Marchand 2021 (4) : 27/01 ; 03/02 ; 28/06 ; 18/10

Site internet : <http://www.unipso.be/>

B. Au niveau fédéral

Cellule Générale Politique Drogues

La Fédération a reçu du Cabinet de la Ministre Morreale un mandat « d'invité » pour participer aux réunions de la Cellule Générale Politique Drogues.

Fin 2021, la CGPD a annoncé la mise en place de groupes de travail. La Fédération s'est proposée pour participer aux groupes suivants : Alcool, Tabac, Loi de 1921 et Salle de consommation à moindre risque.

1°) Participation aux réunions de la CGPD :

Dates des réunions (4) : 04/03 ; 09/03 ; 25/05 ; 16/09

2°) Participation au groupe de travail de la CGPD consacré aux SCMR (Salle de consommation à moindre risque) :

Dates des réunions (1) : 09/12

La Fédito y a présenté ses réflexions et son positionnement quant à la création de SCMR en Belgique.

La Fédito wallonne n'a pas été invitée à participer aux autres groupes de travail.

Coupole SPF santé publique

A l'initiative de la Cellule Drogues du SPF Santé Publique, cette coupole réunit ponctuellement les représentants du secteur assuétudes belge soit le VAD, les Fédito wallonne et bruxelloise. Ces réunions animées par les membres et le coordinateur de la cellule drogues du SPF Santé visent à informer le terrain des politiques et des actions entreprises au niveau fédéral en matière de drogues. C'est aussi l'occasion pour les trois coupoles de mettre en débat des points d'attention relatifs aux demandes de la société civile et des acteurs de terrain.

Dates des réunions (2) : 30/03 ; 21/09

Comité de pilotage des Projets pilotes Drogues et Détention

La Fédération, en tant que coordination locale du projet pilote à Lantin, participe aux réunions du Comité de pilotage de ces projets fédéraux. Il s'agit d'un temps consacré à faire le point sur les projets, leur implémentation, leur évolution, leurs difficultés, etc. La Fédito wallonne y est consultée pour y partager et relayer l'expérience et l'actualité du projet MACADAM développé à la prison de Lantin dans une dynamique de partage avec les autres projets fédéraux. La Fédito wallonne a également participé activement à la recherche RECO-PRIS menée par l'UGENT et l'INCC visant à évaluer ces nouveaux dispositifs.

Dates des réunions (1) : 16/06

Recherche RECO-PRIS :

<https://nicc.fgov.be/schils-ehhttps://biblio.ugent.be/publication/8728498/file/8728512.pdf>

Comité d'accompagnement du Dispositif Liaison Alcool

La Fédito wallonne est membre de ce comité qui supervise le projet « Liaison alcool » mené par le SPF Santé Publique dans les hôpitaux. En 2021, un appel à participation de nouveaux hôpitaux a été lancé. Le comité s'est réuni notamment

afin de sélectionner les candidats qui avaient rentré un projet pour obtenir ½ ETP consacré à ce dispositif de liaison au sein des hôpitaux.

Les 3 hôpitaux wallons sélectionnés sont : Le Grand Hôpital De Charleroi, Epicura à Hornu et le CHR de Namur.

Dates des réunions (2) : 10/09 ; 20/09

Comité de coordination de l'enregistrement du TDI

La Fédito wallonne occupe un mandat dans ce Comité qui a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la Commission de la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Jusqu'en décembre 2021, la Fédito wallonne y était représentée par Thierry Lottin, administrateur de la Fédito wallonne et psychologue à la Clinique Notre Dame des Anges. En 2022, ce mandat sera repris par François Rossoux, responsable administratif de l'asbl Phénix.

Dates des réunions (3) : 01/04 ; 02/09 ; 25/11

III. SOUTIEN ET CONCERTATION

La mission de soutien et de concertation de la Fédération est au cœur des activités du staff de la Fédito wallonne. Elle s'appuie sur un travail de relais avec le CA mais également avec l'ensemble des membres. Ainsi chacun des mandats de représentation de la Fédération nécessite des échanges et des discussions tant en termes de préparation qu'en termes de suivi sur l'évolution des travaux en cours, les orientations à valider, les décisions prises. La Fédération est donc particulièrement attentive à la circulation d'informations et de ressources afin de faciliter l'accès et la compréhension du contexte de travail spécifique au secteur mais également plus globalement des enjeux en matière de santé et de santé mentale. Il s'agit aussi dans ces différents lieux de représentation d'être représentatif des réalités des membres, au niveau des pratiques professionnelles mais aussi de la gestion des ressources humaines. Les groupes de travail internes à la Fédération sont par ailleurs des lieux de concertation nécessaire afin d'alimenter cette dynamique de travail. Enfin, en fonction des attentes des membres, la Fédération est amenée à interpeller les autorités administratives et politiques.

A. Au niveau régional

Aller à la rencontre des réalités et des pratiques professionnelles

Le staff a entrepris cette année des visites sur site afin de rencontrer les équipes et de pouvoir le temps d'une matinée ou d'une après-midi être au plus près des réalités du terrain.

Dates des rencontres (9) : 19/10 (Le Comptoir de Charleroi) ; 26/10 (Phénix) ; 29/10 (Ombrage) ; 15/11 (Destination) ; 24/11 (Alfa) ; 26/11 (Trempline) ; 02/12 (Alise-Ellipse) ; 09/12 (L'Autre-Sens) ; 21/12 (Solaix/SAP Aubange)

Groupes de travail de la Fédération

La Fédération organise généralement trois groupes de travail distincts : le GT Réseaux, le GT Stratégies et politique et le GT Pratiques et expériences professionnelles.

En fonction de l'actualité, d'autres groupes de travail peuvent être mis en place.

En 2021 ont ainsi fonctionné **le GT Parentalité**, le **GT Désinstitutionalisation** et le **GT Être et faire ensemble avec le COVID**.

Au total, il y a eu en 2021, 6 groupes de travail spécifiques.

Ces GT sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et, quand cela le nécessite, à des invités extérieurs. Ils sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions et de propositions.

- GT « Réseaux » : Ce GT interne à la Fédération réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés. Il est également ouvert aux Réseau Alto et WaB.

En 2021, les thématiques suivantes ont été abordées :

- Le renfort des psychologues de première ligne,
- Le suivi de l'offre sur le territoire,
- La mise en place d'un GT « parentalité »,
- Le travail avec le réseaulcool.be,
- La demande du SPF Santé publique en termes de formation pour les équipes mobiles,
- L'actualité des Réseaux.

Dates des réunions (6) : 02/02 ; 22/03 ; 22/06 ; 11/05 ; 18/10 ; 13/12

- GT « Parentalité transversal assuétudes – santé mentale » : Ce groupe de travail a été initié par le groupe de travail « Réseaux assuétudes » de la Fédito wallonne. Il répond à une demande d'améliorer l'interconnaissance des services assuétudes et des réseaux assuétudes/santé mentale travaillant autour de la thématique des parents consommateurs et leur visibilité. L'idée est également de partager les actions menées par les différents intervenants et de diffuser davantage les outils et bonnes pratiques.

Ont été conviés à la première réunion de réflexion : l'ensemble des réseaux assuétudes wallons et les réseaux Enfants - Ados via le programme CLI (Consultation et Liaison Intersectorielle). Plusieurs services et réseaux travaillant particulièrement la thématique « parentalité – assuétudes » en Wallonie et à Bruxelles ont également été invités. Le groupe de travail est ouvert à tous les membres de la Fédito. Le PV de la première réunion a été rédigé sous forme d'un premier état des lieux des projets réalisés sur le territoire francophone. Il a d'ailleurs permis de répondre à une question parlementaire autour des services « parentalité ». Les participants souhaitent poursuivre les travaux du GT.

Date des réunions (1) : 03/05

- GT « Stratégies et politique » : Ce GT interne à la Fédération est ouvert à l'ensemble des membres de la Fédération. En 2021, les thématiques ont été les suivantes : les renforts en ETP octroyés dans le cadre du plan Get UP Wallonia, l'encodage des actions via la plateforme Plasma et l'évaluation qualitative des Mesures Urgentes Santé Mentale (MUSM).

Dates des réunions (3) : 21/04 ; 09/06 ; 23/09

- GT « pratiques et expériences professionnelles » : du fait de la crise sanitaire, des diverses restrictions et des priorités qui se sont recentrées sur la gestion même de cette crise, ce GT n'a pas été actif en 2021. Les découvertes et échanges de (bonnes) pratiques entre membres se sont essentiellement déroulés lors du GT « Être et faire ensemble avec la COVID ».
- GT « Désinstitutionalisation » : ce GT ponctuel s'est penché sur la préparation du GT AVIQ du même nom afin d'élaborer les différents points d'attention pour le secteur assuétudes notamment :
 - La notion de *désinstitutionalisation* en lien avec le territoire,
 - L'accessibilité aux services en lien avec les règles de financement,

- L'importance de faire la distinction entre « assuétudes » et « santé mentale »,
- L'importance de considérer le bénéficiaire comme étant un « partenaire » en privilégiant la concertation interdisciplinaire.

Date de réunion : (1) : 02/09

- GT « Être et faire ensemble avec la Covid » : Ce GT a été mis en place en 2020 au plus fort de la crise sanitaire afin que la Fédération puisse rester à l'écoute de ses membres. A la demande des membres, il s'est poursuivi tout au long de l'année 2021. Ces échanges permettent au staff et au Conseil d'administration d'être au plus près des réalités du terrain et de comprendre les choix et actions entrepris par les services pour affronter cette crise et ainsi de pouvoir les relayer dans les lieux où ils représentent le secteur assuétudes.

Dates des réunions (4) : 19/01 ; 23/02 ; 26/04 ; 13/12

Travail de relais avec le CA et les membres

Concrètement, citons entre autres pour 2021 :

- Le suivi du monitoring MUSM et des activités des services, suivi des arrêtés ministériels de financements des ETP du plan Get UP Wallonia ;
- Le suivi des forfaits matériel EPI ;
- Le suivi des demandes d'accès à la vaccination prioritaire des équipes des services ambulatoires et de leurs usagers ;
- Le suivi de l'actualisation de l'offre en santé mentale avec les réseaux ;
- La mise à jour du listing des services accessibles pour la ligne Urgence sociale 1718 ;
- Le suivi de la réforme APE ;
- Le suivi des législations notamment en matière de télétravail ;
- Le suivi de la réforme des soins psychologiques de première ligne ;
- Le suivi des débats au Parlement wallon ;
- Les réponses et l'orientation des demandes d'usagers, de proches et de professionnels ;

- Les réponses aux demandes individuelles des services et réseaux qui relèvent souvent d'un besoin de clarification et de précision mais aussi d'attentes vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires ;
- Le suivi de toute l'actualité des autres réseaux, des appels à projets, des demandes spécifiques d'enquête...

Initiatives d'interpellation des autorités régionales

En 2021, la Fédération a adressé deux courriers à la Ministre wallonne de la Santé. L'un concernant la question des subventions facultatives, l'autre relatif à l'accompagnement des détenus en prison. Par ailleurs, la Fédération est amenée à interpeller directement le conseiller de la santé mentale et des assuétudes du Cabinet de la Ministre wallonne de la santé pour des questions de suivis et de timing de mise en œuvre de décisions.

Concertations avec des partenaires

- Réunion avec la CAAP, Concertation des Associations Actives en Prison

Echanges, en visioconférence, à propos de l'évolution du projet UPDI dans les prisons wallonnes avec la présence d'acteurs wallons travaillant en prison.

Dates des réunions (1) : 29/01

- Réunion avec la Fédito bruxelloise

Echanges, en visioconférence, autour du programme « Alcool mes choix », méthodologie canadienne avec analyse de l'opportunité d'un développement sur la Wallonie. Autour de la table, se retrouvent les deux fédérations wallonne et bruxelloise avec les intervenants du Pélican (ayant le label « mes choix ») et du projet Alcool aide en ligne.

Date des réunions (2) : 13/01 - 20/01

- Réunion avec la FéWasm – Fédération wallonne des services de santé mentale

Echanges, en présentiel, avec la nouvelle coordinatrice de la FéWasm afin d'expliciter les contours du contexte wallon en matière de santé mentale et d'envisager les collaborations à venir.

Dates des réunions (1) : 4/05

- **Réunion avec Modus Vivendi**

Modus Vivendi souhaitait faire état d'une situation complexe à propos de l'eau stérile nécessaire aux injections qui est considérée comme un médicament. Modus nous a informés qu'il y a eu une prise de contact avec la Région wallonne et le Fédéral afin d'essayer de faire changer cette notion dans les décrets pour faciliter l'approvisionnement de l'achat et de la distribution de l'eau stérile.

Dates des réunions (1) : 01/10

B. Au niveau national

ASBL IDA (Information sur les Drogues et l'Alcool)

La mission de soutien et de concertation s'exerce aussi via les objectifs et les travaux de l'ASBL IDA. La Fédito wallonne est membre de son conseil d'administration aux côtés du VAD et de la Fédito Bruxelles. Les 3 couples rassemblent ainsi plus de 80 opérateurs spécialisés en assuétudes. IDA est une interface avec le SPF Santé publique afin de faciliter la mise en place de projets fédéraux en lien avec les priorités politiques drogues soutenues par le SPF Santé. IDA est aussi un lieu de soutien, d'échanges d'information et de concertation entre les acteurs de terrain actifs sur le territoire belge. Les différents aspects des politiques fédérales drogues sont mis en perspective lors des réunions et des travaux de l'ASBL. Les 3 couples plaident ainsi notamment pour une décriminalisation des usagers de drogues et exerce une veille sur l'évolution des contextes législatifs. https://www.feditowallonne.be/Asbl-IDA_20.html

C'est aussi avec l'appui d'IDA que le secteur travaille à une meilleure représentation de la société civile dans les instances fédérales « Drogues ».

Dates des réunions (6) : 12/01 ; 18/03 (rencontre avec le Cabinet du Ministre de la Santé F. Vandenbroucke) ; 26/03 ; 08/06 ; 09/09 ; 14/10

IV. EXPERTISE

La Fédération est régulièrement sollicitée pour faire part de son expertise. Cette mission d'expertise s'exerce tant sur le plan régional, fédéral qu'international. Il s'agit par exemple de contribuer à différentes recherches et états des lieux, de produire des éléments de contextualisation d'un aspect de la problématique des dépendances, de participer à la construction de contenus pour des publications, des journées d'études, des événements publics. Régulièrement, les contributions fournies reposent sur une consultation voire une concertation avec nos membres. Par ailleurs, la Fédération produit également de sa propre initiative, à la demande de ses membres, des ressources pédagogiques liées aux pratiques professionnelles développées dans le secteur.

A. Au niveau régional

Publication et diffusion du recueil des pratiques en RDR

Dans le courant du premier semestre 2021, la Fédération a publié et diffusé le recueil de pratiques en RdR intitulé « **Réduction des Risques en assuétudes : Regards croisés et pratiques de travailleurs de terrain** ». Sur la base de l'expertise des acteurs de terrain spécialisés en assuétudes, ce recueil pédagogique décrit concrètement la variété et la complémentarité des activités et des dispositifs proposés notamment par les services ambulatoires et réseaux assuétudes. Il montre également comment la philosophie de la Réduction des Risques se décline dans l'ensemble du continuum d'une prise en charge. Cette production est aussi l'occasion pour la Fédération d'accompagner la réflexion des autorités politiques et administratives dans son travail de révision des missions du décret de 2009.

Ce recueil peut être téléchargé sur le site internet de la Fédito wallonne :

<https://www.feditowallonne.be/Productions-et-positions-de-la-Federation-37.html>

Contribution pour le Cabinet de la Ministre wallonne de la Santé

A la demande du conseiller santé mentale et assuétudes du Cabinet de la Ministre wallonne de la Santé, la Fédito wallonne a réalisé une note sur le financement des Plans Stratégiques de Sécurité et Prévention (PSSP). En effet, ce cadre législatif fédéral, qui soutient des activités assuétudes tant au niveau de l'accueil bas seuil que de la RdR, est en équilibre fragile. La Fédération a attiré l'attention du Cabinet sur la nécessité du maintien de l'offre spécialisée assuétudes financée en tout ou partie par les PSSP et du maintien spécifique de l'offre des Maison d'accueil socio-sanitaire (Mass).

Cette note a été transmise au Cabinet et à l'AVIQ en mars 2021.

Contribution pour l'AVIQ

Ponctuellement, l'AVIQ nous sollicite pour recueillir des éléments lui permettant de répondre à des questions parlementaires ou à des avis pour d'autres instances.

En 2021, ces sollicitations ont porté sur les thèmes suivants :

- L'aide aux joueurs (janvier 2021) ;
- L'organisation des groupes des alcooliques anonymes (février 2021) ;
- La Tournée minérale (février 2021) ;
- Le questionnaire du Groupe Pompidou « stigmatisation des consommateurs de drogues et les mesures d'atténuation existantes » (février 2021) ;
- Les services parentalité (septembre 2021) ;
- Le "cup condom" pour lutter contre le GHB lors des soirées étudiantes (septembre 2021).

Le Projet Gender-ARP

Le projet Gender ARP « Addiction, pratiques à risque et rétablissement en contexte de précarité sociale : comment mieux intervenir tenant compte du genre et des stades de la vie » est une étude mise en œuvre notamment par l'Université de Liège et financée par le FNRS en Belgique. Elle a également une portée internationale (France-Québec-Canada)

A la demande de l'ULG, la Fédération a été sollicitée pour alimenter la recherche internationale de son expertise et celles de ses membres.

L'étude se base sur une méthodologie articulant conférences thématiques et enquête qualitative. Cette année la conférence annuelle s'est déroulée le 27 mai 2021 (programme et intervention : <https://www.gender-arp.com/nos-travaux>). La Fédito wallonne a occupé la place de discutante pour la thématique « Femmes et usage de substances ». Elle a également invité le secteur spécialisé à participer à l'auditoire virtuel

Dates des réunions (3) : 03/05 ; 27/05 ; 20/09

Contribution pour Eurotox

La Fédération rend compte, chaque année, à Eurotox des points d'attention wallons en matière d'évolution des politiques et des pratiques afin qu'Eurotox les intègre dans son tableau de bord. Site internet : <https://eurotox.org/>

En 2021 les points suivants ont été adressés à Eurotox :

1°) Au niveau régional :

- La crise Covid en lien avec les assuétudes ;
- Le Get Up Wallonia 2021 ;
- La crise des inondations en lien avec les assuétudes ;
- La Réforme APE

2°) Au niveau fédéral :

- Le Projet pilote Drogues et Détention ;
- Le Projet dispositif alcool dans les hôpitaux généraux ;
- La Cellule Générale Politique Drogues ;
- La participation de la Fédito wallonne à diverses recherches.

B. Au niveau national

Contribution pour le SPF Santé Publique

Ponctuellement, le SPF Santé publique sollicite notre expertise dans le cadre de leurs activités autour des problématiques de consommation.

En 2021, relevons :

- La relecture des fiches explicatives du PLAN D'ACTION OPIOÏDES 2021-2022
- Une demande de contribution pour dresser l'état des lieux des formations en matière d'usages de drogues dispensées par les opérateurs assuétudes wallons dans la perspective de proposer ces formations notamment aux intervenants des équipes mobiles de la Réforme des soins en santé mentale
- Un état des lieux de la consommation de purple lean en Wallonie

La recherche RECOvery in PRISON bis (RECO-PRIS bis)

Ce projet de recherche initial avait pour objectif d'évaluer un modèle de prise en charge pour les détenus consommateurs de drogues, implanté dans les prisons de Hasselt (Projet D&D), de Lantin (Projet Macadam – coordonné par la Fédito wallonne) et de Saint-Gilles (Projet Drugs Lab).

RECO-PRIS bis a pour objectif principal d'élaborer un guide de bonnes pratiques identifiant les conditions préalables essentielles à l'implémentation d'un tel projet dans d'autres prisons.

L'équipe de Macadam a activement participé à cette recherche dont les résultats ont été présentés le 27 octobre 2021.

<https://nicc.fgov.be/schils->

<https://biblio.ugent.be/publication/8728498/file/8728512.pdf>

La recherche EVADRUG

La recherche « EVADRUG » est une étude qui porte sur l'évaluation des politiques drogues en Belgique et qui a été menée par U Gent, UCLouvain, KULeuven avec le soutien de Belspo. La Fédération a été invitée à rejoindre le Comité de pilotage de l'étude. Par ailleurs, plusieurs membres de la Fédération ont participé aux enquêtes menées par les chercheurs. Les résultats de cette étude ont été présentés en décembre 2021. Les principales recommandations sont :

- Rédiger une nouvelle stratégie en matière de drogues, accompagnée d'un nouveau plan d'action ;
- Développer une politique en matière de drogues qui soit informée scientifiquement ;
- Repenser l'organisation et les tâches de la Cellule Générale de Politique Drogues ;
- Créer des opportunités permettant des projets innovants pour répondre aux réalités en perpétuelle évolution du phénomène-drogues.

Le rapport final est disponible sur le site de Belspo : http://www.belspo.be/belspo/drugs/project_docum_nl.stm#DR83

Le staff de la Fédito wallonne et quelques administrateurs ont notamment contribué à la relecture de ce rapport et de ses conclusions.

Dates des réunions (3) : 26/05 ; 28/06 (focus group) ; 08/12

La recherche SUMHIT

La Recherche « SUMHIT », *Substance Use and Mental Health care InTegration*, est une étude des réseaux de services en santé mentale et en problématique d'usage de substances en Belgique, de leur accessibilité, et des besoins des usagers. SUMHIT est financé par Belspo au sein du programme de recherche Drogues. Le projet est coordonné par l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS) de l'UCLouvain et réalisé avec l'UGent, la HoGent, Sciensano, et l'Université de Maastricht.

<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/irss/sumhit.html>

La Fédération a été invitée à rejoindre le Comité de suivi de l'étude.

Dates des réunions (1) : 27/10

La recherche OMER-BE

La recherche « OMER-BE », *Outcome Measurement and Evaluation as a Routine practice in alcohol and other drug services in Belgium*, est un projet de recherche financé par Belspo.

Ce projet de recherche prend la forme d'une étude de cohorte longitudinale dans cinq modalités de traitement typiques pour les personnes ayant des problèmes de dépendance/consommation en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie : traitement communautaire ambulatoire, traitement ambulatoire de substitution, traitement résidentiel de désintoxication, traitement résidentiel à long terme et suivi par des équipes mobiles.

La Fédito wallonne a été sollicitée pour participer au Comité de pilotage. Faute de disponibilité, nous n'avons pu être à la première réunion du Comité de pilotage qui a eu lieu le 02/12.

La recherche BENZOCARE

BENZOCARE est une étude financée par BELSPO sur l'accessibilité des soins de santé mentale pour les personnes présentant un trouble de l'usage de benzodiazépines et de Z drugs (BZD/Z). Cette étude de trois ans est menée par les Universités de Gand et de Liège.

Les objectifs de ce projet sont d'étudier l'accessibilité des soins pour les personnes présentant un trouble de l'usage de BZD/Z et vise à recenser les expériences et les perceptions des professionnels du secteur.

<http://www.dmguliege.be/benzocare/>

La Fédito wallonne a été sollicitée pour participer au Comité de suivi de cette étude. Faute de disponibilité, nous n'avons pu être à la première réunion du Comité de suivi qui a eu lieu le 28/05.

Nous avons relayé, auprès de nos membres, la demande des Universités visant à pouvoir solliciter des usagers de leurs services pour participer à la recherche sur la base d'enquêtes par questionnaires.

Contribution pour la CGPD

Dans le cadre du groupe de travail SCMR de la CGPD, la Fédito wallonne a été invitée à faire part de son point de vue en matière de SCMR :

- Se rallier à ce que l'on sait, aux expériences précédentes et à la littérature. Comment améliorer ces dispositifs de prise en charge ?

- Sortir du débat idéologique « pour - contre » en adoptant une position plus nuancée.
- Rester dans une perspective sanitaire et sociale et centrée sur le bien-être de l'utilisateur.
- Insérer le dispositif dans une perspective de complémentarité. Ces dispositifs ont du sens et sont une plus-value. Ils font partie intégrante du parcours de soins.
- Être attentif à ce que cet outil supplémentaire ne prenne le dessus sur d'autres dispositifs validés.

La Fédito a également signifié son intérêt pour participer aux groupes de travail Tabac, Alcool et Loi de 1921 mais n'a pas été invitée à participer aux travaux.

C. Au niveau international

Comité rédactionnel de la revue internationale « Addictions, recherches et pratiques »

La Fédération en tant que membre du comité rédactionnel de la revue est amenée à faire des propositions d'articles en lien avec les pratiques professionnelles wallonnes. La thématique de ce 6^e numéro portait sur la crise sanitaire sous l'angle de l'impact pour les équipes, les usagers et les projets : « CRISES : opportunités et adaptations ».

A partir de la fin février, il sera disponible sur le site :

<https://www.federationaddiction.fr/productions/revue/>

La Fédito wallonne diffusera ensuite la publication dans ses réseaux.

Dates des réunions (2) : 02/02 ; 17/03

Comité international d'organisation du TDO6

Le TDO6 a été organisé en 2021 par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du centre sud de l'île de Montréal – Québec. La Fédération en tant que membre du comité international du TDO propose des orateurs et participe à l'élaboration des thématiques. Ce 6^e Colloque

international francophone sur le traitement de la dépendance aux opioïdes s'est déroulé sous forme de webinaires.

Pour trouver la liste des webinaires :

<https://tdo6.ca/programmation/webinaires/>

Si l'on se réfère aux statistiques chaque webinaire a mobilisé entre 20 et 50 personnes pour la Belgique.

Dates des réunions (4) : 26/01 ; 22/02 ; 15/04 ; 16/09

Dates des webinaires (2) : 03/01 (La Crise des Opioides) et 16/06 (Parentalité)

Semaine internationale « Drogues, Dépendances et société : tous et toutes concerné-e-s »

Cette semaine rassemblera plusieurs événements-phares et sera entre autres l'occasion de réunir des acteurs d'horizons très divers. Il s'agit de mettre en avant des nouvelles pratiques et les recherches les plus récentes ainsi que de faire évoluer de manière collective le regard posé sur les questions de dépendances. Co-organisée à Bruxelles par différentes coupoles « assuétudes » bruxelloises, flamandes et wallonne (Fédito Wallonne, Fédito Bruxelles, VAD, Forum addiction et société, Stop 1921 et Smart on drugs), cette semaine était initialement prévue en présentiel en octobre 2021. Elle a été postposée en raison de la crise sanitaire à l'année 2022, précisément du 26 septembre au 30 septembre. Elle se déroulera à Bruxelles en présentiel. Il est à noter que les organisateurs ont souhaité clôturer cette semaine par une table-ronde avec des représentants politiques afin de les inviter à se prononcer sur les évolutions qu'ils pourraient soutenir pour relever les défis contemporains liés à cette problématique.

Dates des réunions (7) : 05/01 ; 02/02 ; 11/02 ; 07/09 ; 28/09 ; 21/10 ; 16/11

V. INSTANCES ET VIE DE LA FEDERATION

Préambule :

Notre Fédération regroupe au 31 décembre 2021, **54 membres dont :**

- **51 membres effectifs** (21 services agréés assuétudes **et** 11 réseaux agréés assuétudes)
- **2 membres adhérents** (1 service agréé assuétude)
- **1 membre invité**

Membres	Coordonnées	Services agréés	Réseaux agréés
1. AIGS	Avenue Joachim, 49 4300 Waremme		
2. ALFA	Rue de la Madeleine, 17 4000 Liège		
3. ALTO	Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons		
4. ASARBW	Rue du Moulin, 9 1340 Ottignies		X
5. AUTRE-SENS	Rue de Rochefort, 38 5570 Beauraing	X	
6. AVAT	Rue de Dinant, 22 4800 Verviers		
7. LA CAHO	Rue Despars, 96 7 500 Tournai		X
8. CAP FLY	Rue du Ruisseau, 17 4000 Liège	X	
9. CAAT/Freedom	Rue de Biezet, 2 7600 Péruwelz	X	
10. C.A.P.C	Grand Rue, 3 6200 Châtelet		X
11. CITADELLE	Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai	X	
12. CLA	Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne		X
13. Clinique Notre Dame des Anges	Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège		
14. CLEAN	Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège		
15. COMPTOIR CHARLEROI	Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi	X	
16. COMPTOIR L'ECHANGE	Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur	X	
17. DESTINATION	Rue de la Station, 11 5500 Dinant	X	
18. ESPERANCE	Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin		
19. ELLIPSE - ALISE	Rue du Houssu, 99 7141 Carnières	X	
20. Equipe Mobile des soins internés (Brab. W)	Chaussée de Namur 201 1300 Wavre		
21. ESPAS	Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon		
22. FARES	Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles		
23. GHDC (Grand Hôpital de Charleroi)	Av. du Centenaire, 63 6061 Montignies-Sur Sambre		
24. Hautes-Fagnes	Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy		
25. NADJA	Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège	X	
26. ODAS	Rue du Moulin, 15 6740 Etalle		
27. OMBRAGE	Rue de Tirlemont 6 4280 Hannut		
28. PHARE	Grand Place, 1 7700 Mouscron		
29. PHENIX	Chaussée de Dinant, 19-20 5000 Namur	X	
30. RASANAM	Rue St Hubert, 84 5100 Dave		X

31. R.A.S.A.C	Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont		X
32. R.A.F	Bld Louise, 18 6460 Chimay		X
33. RAMBO	Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons		X
34. RELIA (Zones 4 et 5)	Quai des Ardennes, 24 4020 Liège		X
35. CNP Saint-Martin	Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave		
36. RASSAEF	Rue de Dinant, 18 4800 Verviers		X
37. REPIT	Faubourg Saint Germain, 46 5660 Couvin	X	
38. RESSORT	Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize	X	
39. SESAME	Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur	X	
40. Prévention-Santé Mentale CPAS de Charleroi	Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi		
41. S.A.P Aubange	Rue Haute, 22 6790 Aubange		
42. SYMBIOSE	Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez- Herlaimont	X	
43. S.E.P.T	Rue de la Seuwe, 17 7000 Mons	X	
44. SYNAPSE	Rue du Saudart, 2 7000 Mons	X	
45. SOLAIX	Rue du Centre, 278 6637 Fauvillers	X	
46. START MASS	Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège		
47. LA TEIGNOUSE	Av. François Cornesse, 61 4920 Aywaille	X	
48. THAIS	Rue Pierreuse, 31 4000 Liège	X	
49. TRANSITION	Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly		
50. TREMPOLINE	Grand Rue, 3 6200 Châtelet	X	
51. UNIVERS SANTE	Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve		
52. WAB	Grand Rue, 3 6200 Châtelet		
53. ZEPHYR	Rue de Falisolle, 420 5060 Auvelais	X	
54. Zone T (SAGEISS)	Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne	X	

Pour rappel, devenir membre de la FEDITO WALLONNE se fait sur base volontaire.

Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- Ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- Ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- Sont admises par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- Sont en ordre de cotisation,
- S'engagent à respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
 - Charte éthique ;
 - Complémentarité et concurrence ;
 - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :

- Dont la candidature a été examinée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- Qui sont en ordre de cotisation.

Au 31 décembre 2021, il y a deux membres adhérents : l'ASBL **Ombrage** et le service assuétudes agréé **L'Autre-Sens**.

Le statut de membre invité est réservé aux associations :

- Dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,
- Qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO WALLONNE. Les membres invités peuvent participer aux groupes de travail, recevoir les PV et les informations diverses qui circulent,
- Les membres invités ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,
- Qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

Au 31 décembre 2021, la Fédération compte un membre invité : **L'Equipe Mobile de soins internés de l'antenne du Brabant.**

I. Les instances décisionnelles la Fédito wallonne

1°) Le Conseil d'administration :

Au 31 décembre 2021, les administrateurs de la Fédito wallonne sont :

- 1. Grégory Breynart (ASBL Destination)**
- 2. Anne-Sophie Charneux (ASBL Solaix)**
- 3. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)**
- 4. Natacha Delmotte (ASBL Trempline)**
- 5. Leonardo Di Bari (ASBL Phénix)**
- 6. Delphine Hellemans (Rambo)**
- 7. Michaël Mathieu (SAP Aubange)**
- 8. Christophe Thoreau (GHDC)**

Dates des réunions du CA (10) : 18/01 ; 12/02 ; 12/03 ; 29/04 ; 28/05 ; 11/06 ; 02/07 ; 03/09 ; 22/10 ; 23/11 ; 23/12

Remarque : La crise sanitaire a amené le Conseil d'Administration à revoir l'organisation de ses réunions qui ont eu lieu majoritairement en visioconférence.

2°) Le bureau de la Fédito wallonne :

Au 31 décembre 2021, les administrateurs membres du bureau de la Fédito wallonne sont :

- 1. Ronald Clavie (CNP Saint-Martin)**
- 2. Natacha Delmotte (ASBL Trempline)**
- 3. Leonardo Di Bari (ASBL Phénix)**

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions nécessitant son avis ont été traitées principalement par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

3°) L'Assemblée générale de la Fédito wallonne :

L'Assemblée Générale est composée des représentants mandatés par les membres de la Fédération. Seuls les membres effectifs ont droit de vote. Les membres adhérents et invités disposent, conformément à nos statuts, uniquement d'une voix consultative et non délibérative.

Dates de l'Assemblée Générale en 2021 (2) : 11/06 ; 17/09

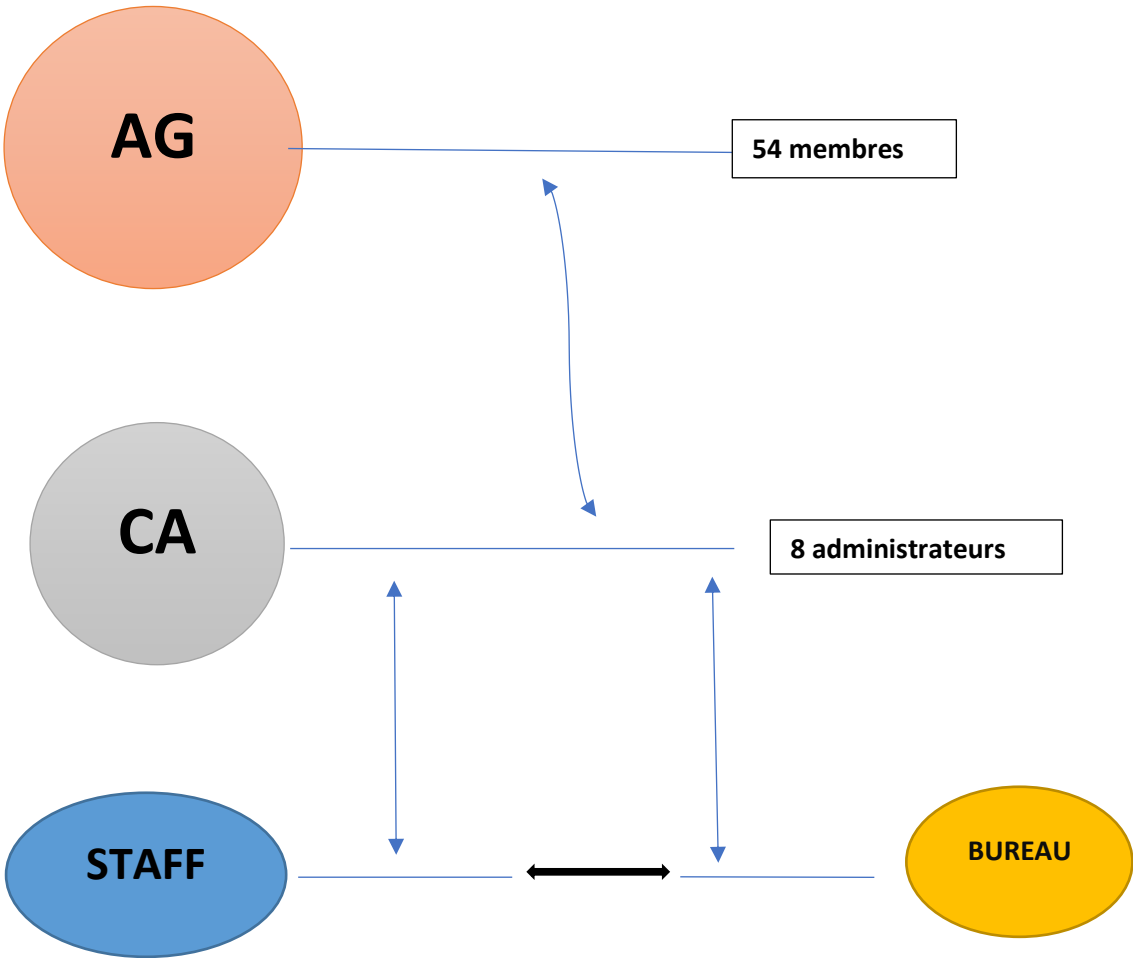
Remarque : La crise sanitaire a amené le Conseil d'Administration à revoir l'organisation de l'Assemblée Générale initialement prévue en présentiel le 11 juin 2021. Celle-ci a eu lieu en visioconférence afin d'exécuter les obligations légales à savoir : les approbations des comptes 2020 et du budget 2021 ainsi que la décharge aux administrateurs.

Un temps d'échanges avec les membres a également été programmé afin de prendre la mesure de leur travail et de leur état d'esprit après ces longs mois de

confinement ou de semi-confinement auxquels ils ont dû faire face avec les bénéficiaires de leurs services.

Une AG extraordinaire s'est également tenue le 17 septembre 2021 en présentiel à La Marlagne. Le rapport d'activités 2020 a été présenté aux membres qui ont eu également l'occasion de le commenter et de faire part au Conseil d'Administration des thèmes / dossiers qu'ils souhaitent que la Fédito amorcent ou défendent en 2021-2022.

En résumé :



II. Lieux de travail et de réunions

Depuis toujours, nous avons fait le choix de garder Namur comme point central pour nos réunions (CA/AG/GT) étant donné que nos membres viennent de toute la Wallonie.

La Fédération compte sur la solidarité de ses partenaires et de ses membres pour trouver des lieux où peuvent se tenir ses réunions de CA ou de groupes de travail.

Nous avons ainsi pu compter en 2021 de manière très ponctuelle c'est-à-dire en tenant compte des mesures sanitaires, sur le CRÉSaM et sur l'ASBL Phénix qui nous mettent gratuitement des salles de réunions à disposition. Il a fallu ensuite s'adapter et utiliser des outils numériques tels TEAMS et ZOOM pour organiser nos réunions.

Les bureaux de l'équipe sont situés à Liège (3 rue Fusch – 4000 Liège).

Lieux et conditions de travail liés à la crise sanitaire :

De même qu'en 2020, le staff a demandé au Conseil d'administration à pouvoir continuer à travailler en présentiel. Afin de respecter les mesures et les obligations sanitaires en vigueur, une mixité « télétravail-présentiel » a été organisée au gré des vagues qui se sont succédées. Le Conseil d'Administration a donné son approbation pour cette modalité d'organisation tout en évaluant régulièrement les conditions de travail de l'équipe.

Notons qu'en novembre 2021, l'équipe a pu retrouver son bureau qu'elle avait dû quitter en octobre 2020 suite à un Arrêté du Bourgmestre de la ville de Liège interdisant l'accès au bâtiment (Maison Légeoise de l'Environnement) pour non mise en conformité de celui-ci. Des travaux ont été réalisés et le staff a pu réemménager fin 2021. Durant ces travaux, un petit bureau a été mis à la disposition du staff par le centre régional d'éducation à l'environnement moyennant un défraiement pour payer les charges. La Fédération a participé à des réunions ponctuelles afin de suivre les travaux de mise en conformité

Dates des réunions (5) : 06/01 ; 01/04 ; 11/05 ; 11/06 ; 28/06

III. L'EQUIPE de la FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité)

L'équipe de base de la Fédito (1.75 ETP) est composée comme suit :

1 coordinatrice de projets (0,75 ETP) : **Pascale Hensgens**, engagée depuis le 2 mai 2012. Cet emploi est subventionné en partie par la Wallonie dont 2 points APE.

1 coordinatrice administrative et financière (0,75 ETP) : **Jézabel Legat**, engagée depuis le 1^{er} avril 1999. Cet emploi est financé en partie par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

1 secrétaire/aide-comptable (0,25 ETP) : **Pascal Blavier**, engagé depuis le 2 janvier 2015. Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social et en partie par la Wallonie.

Notons qu'en 2021 ont eu lieu des entretiens d'accompagnement avec chacun des travailleurs. Il s'agit d'un moment d'échanges individuel entre le travailleur et 2 administrateurs afin de dresser le bilan du travail réalisé et en particulier sur le plan des difficultés rencontrées et des réussites au regard des missions qui sont confiées. In fine, ces entretiens visent à préciser et dégager des objectifs à atteindre et définir des moyens en ce sens.

La dimension du bien-être au travail est également un point d'attention particulier qui est abordé lors de ces entretiens.

Date des réunions (1) : 19/04

Remarques :

Depuis octobre 1998, la FEDITO WALLONNE bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre).

La Fédération a obtenu, fin 2014, le renouvellement de ses 2 points A.P.E.

Enfin, en tant que coordinatrice du projet pilote « Macadam » (Développement d'un modèle de prise en charge des détenus toxicomanes à la prison de Lantin), la FEDITO WALLONNE est, au 31.12.2021, employeur de 6 personnes à raison de 4,25 ETP. La Fédération coordonne le projet Macadam depuis 2017 à la demande

du Cabinet de la Ministre de la Santé wallonne de l'époque et ce, dans un contexte où le SPF Santé publique recherchait un partenaire wallon pour assurer la coordination sur le plan régional. Le dernier arrêté de financement couvre la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021. Notons que celui-ci a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

IV. Le Site internet de la Fédito wallonne

Notre site reste à portée minimaliste, nous en sommes conscients. De même nous ne sommes pas en mesure de proposer une newsletter.

Pour l'instant, le site offre au grand public et aux professionnels toutes les coordonnées de nos membres ainsi que la description de leurs activités. C'est une ressource précieuse notamment dans le cas d'orientation d'utilisateurs et de proches. Il comporte également une rubrique où sont publiées toutes les productions et recommandations de la Fédération. Enfin, il diffuse un certain nombre d'actualité qui touchent à la problématique des assuétudes

Nous souhaitons améliorer nos outils de communication. Il s'agit d'un travail qui nécessite l'intervention d'un professionnel et donc de moyens financiers adaptés. Nous avons, fin décembre 2021, entamé l'élaboration d'un plan de communication cohérent qui nous permettra d'avoir et d'implémenter une vision à plus long terme.

V. La Fédito wallonne et le Réseau ALTO

En 2021, le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la Fédito wallonne via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la Fédération rétrocède la subvention qui lui est accordée via l'agrément à l'asbl ALTO (5/11 de la subvention).

Pratiquement, Alto doit communiquer dans les délais fixés par l'AVIQ, son décompte récapitulatif ainsi que son rapport d'activités à la FEDITO afin que

celle-ci puisse les joindre aux siens lors de l'envoi de la note de créance qui permet de réceptionner le solde de la subvention.

Le rapport d'activités d'ALTO de l'année 2021 est joint en annexe.

En 2021, deux réunions ont eu lieu avec les représentants d'Alto afin de s'entendre sur la convention et les collaborations futures.

Dates des réunions (2) : 27/09 ; 04/10

Site internet Alto : <https://www.reseualto.be/>

VI. La vie de la Fédération – Son fonctionnement interne

- Pour répondre au mieux à son objet social ainsi qu'aux missions décrétales, la Fédito wallonne a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques, accompagnement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, CRF ex-convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives, etc).
- La Fédération propose et organise des groupes de travail à ses membres (voir détail chapitre soutien et concertation – P.14). Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité ou avec des préoccupations partagées.

Chaque rencontre en groupes ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis **à tous les membres**. Il s'agit de documents de travail internes à la Fédération. En aucun cas, ils ne sont destinés à être diffusés ou partagés en dehors de ce cadre. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

- Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles. Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la Fédération de remplir ses missions dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et qui constituent la ligne directrice de ses recommandations, de ses prises de positions et de ses revendications.

- L'investissement des membres peut prendre différentes formes :
 - Participation aux groupes de travail
 - Participation à des recherches
 - Echanges et/ou transmission d'informations sur une thématique,
 - Participation à des rencontres thématiques,
 - Représentation du secteur assuétudes dans les Réseaux 107 et Réseaux enfants/ados,
 - Représentation de la Fédération dans des réunions de travail organisées par des partenaires, focus-groupes, etc.

Cette implication est à souligner et à remercier.

- La Fédération a l'occasion de rendre compte du travail qu'elle a réalisé lors d'un COMAC organisé par l'AVIQ. Celui-ci a eu lieu le 20/05 en visioconférence. Une délégation du CA de la Fédito ainsi que les coordinatrices y ont pris part.

VI. PERSPECTIVES 2022

Comme annoncé lors du dernier Comac avec l'AVIQ, les priorités de la Fédito wallonne pour l'année 2022 se déclinent autour de différents objectifs en lien avec les différentes missions de la Fédération.

- Suivi de l'évolution du décret « assuétudes » de 2009.

La Fédito wallonne sera attentive à l'évolution des travaux annoncés par le Cabinet pour 2022 et 2023. Elle souhaite participer à ces travaux et y impliquer largement l'ensemble des services ambulatoires et des réseaux. Dès à présent et sur la base des réflexions/échanges menés avec nos membres lors des différentes tentatives de révision du décret, la Fédération est en mesure d'attirer l'attention sur quelques points essentiels.

Au niveau des missions des services, la Fédération demande le maintien de toutes les activités développées dans le cadre de ces missions, et de leur interprétation, afin de répondre aux besoins constatés. Ces missions s'exercent de manière ambulatoire sur site, à domicile, en rue et dans d'autres milieux de vie comme la prison, les structures pour les jeunes, les centres d'accueil et d'hébergement. Elles s'adressent donc à un public large, y compris adolescent. Elles sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire à l'intersection du social et de la santé. Elles se réalisent avec des collaborations dans un réseau local de partenaires de la santé mais aussi de la justice, de la jeunesse et du social. Enfin, ces missions sont mises en œuvre au bénéfice de la personne afin qu'elle (re)trouve une qualité de vie et de santé conforme et respectueuse de ses choix.

Voici les missions du décret et leurs déclinaisons possibles à titre d'exemples :

- *L'accueil et l'accueil bas seuil*, en individuel, en couple ou en famille et en collectif sur site ou mobile ;
- *L'information* en ce compris les activités de sensibilisation-prévention-formation-supervision à destination des professionnels ;
- *L'accompagnement psycho-social* en individuel, en couple ou en famille mais aussi *l'accompagnement social* en individuel et *socio-éducatif* en collectif sous forme d'ateliers ou de groupe de paroles ;
- *La prise en charge psychothérapeutique* avec une offre de consultations thérapeutiques en individuel, en couple et en familles mais aussi une offre

collective sous forme d'ateliers thérapeutiques, de groupe de soutien ou d'aide en ligne ;

- *La prise en charge de soins paramédicaux et médicaux en lien avec le parcours de la personne* à savoir dans le cadre d'un sevrage sur site ou à domicile, d'un suivi de traitement de substitution, d'un suivi de vaccination, d'un suivi infirmier, d'un suivi psychomoteur, d'un suivi sage-femme pour l'accompagnement à la parentalité ;
- *Les activités spécifiques de RdR* en individuel et en collectif, en milieu festif, en rue, avec les pairs, dans les lieux d'hébergement, dans les comptoirs d'échange de seringues fixe ou mobile ;

Au niveau du financement des services, la Fédération demande un juste financement pour le maintien des activités en place. Mais également un financement structurel pour leur renforcement et extension en lien avec une série de besoins nouveaux et afin de développer des pratiques innovantes.

Le financement agréé sur un mode forfaitaire attribué en 2009 n'a pas changé. Il permet au mieux, dans de nombreuses situations, l'engagement d'un ou deux ETP. Pour répondre aux demandes et aux besoins sur leur territoire, les gestionnaires ont donc eu recours depuis de nombreuses années à d'autres moyens de financement afin de soutenir l'emploi et le fonctionnement de leur service pour la bonne mise en œuvre de leurs missions. Citons notamment le recours aux financements PCS, Relais sociaux, PSSP, Programmes en promotion de la santé, Subventions provinciales, Appel à projet de Fondations et bien entendu Subventions facultatives pour certaines récurrentes depuis de nombreuses années. Outre le fait que ces moyens financiers s'avèrent précaires car dépendants d'autres pouvoirs politiques ou de décisions ministérielles, cette multitude de sources de financement augmente la charge administrative au détriment de la coordination d'équipe et du travail auprès du public-cible.

En ce qui concerne les missions et le financement des réseaux assuétudes, le travail de révision du décret doit prendre en considération le juste financement d'une coordination au regard de leurs missions. D'autant qu'ils sont souvent le lieu d'initiation de pratiques et de projets intersectoriels. Les réseaux assuétudes doivent pouvoir s'inscrire dans la politique de développement des réseaux locaux de première ligne et de santé mentale afin d'apporter l'expertise des opérateurs spécialisés assuétudes de leur territoire. Leur composition doit donc

s'élargir aux « nouveaux » opérateurs actifs sur le territoire dans la problématique assuétudes (en lien avec le transfert des compétences).

- **Suivi du renfort ETP « Covid » :**

La Fédération poursuivra son travail de représentation et de soutien dans le cadre du prolongement du Get UP Wallonia (Plasma et Evaluation qualitative). De même, elle continuera de relayer les demandes spécifiques des acteurs de terrain dans le cadre de la gestion de cette crise.

- **Participation à la construction d'une stratégie wallonne en matière d'assuétudes :**

La Fédération investira l'ensemble des lieux d'échanges, de concertation et de représentation aux niveaux wallon et fédéral afin de défendre une vision transversale « social – santé » dans la prise en charge des problématiques de drogues. A ce titre, elle sera vigilante à soutenir des articulations avec la politique de l'action sociale, celle des villes et communes, celle des stratégies concertées en promotion de la santé, des assises de la première ligne et de la réforme fédérale des soins en santé mentale.

- **Participation à une politique de décriminalisation des usagers de drogues illicites :**

La Fédération soutient une politique de décriminalisation des usagers de drogues illicites. Bien au – delà de la question des SCMR ou de la légalisation du cannabis, qui occupent souvent le devant de la scène politique, cet objectif impacte plus largement la manière de mettre en œuvre les politiques drogues et les stratégies à apporter dans une perspective de prévention, réduction des risques et traitement.

- **Collaboration avec d'autres fédérations et plateformes :**

La Fédération souhaite continuer à valoriser la diversité de l'offre spécialisée en matière de prise en charge des usagers et proches, tant du point de vue du territoire que du point de vue des méthodologies mises en œuvre (interventions psycho-médico-sociales en lien avec le parcours de vie).

- **Participation aux travaux de la Cellule Générale Politique Drogues :**

La Fédération, présente dans cette instance à l'invitation du Cabinet de la Ministre, souhaite y relayer les expertises et propositions des acteurs de terrain et de la société civile.

- **Production et diffusion d'avis et de recommandations :**

En fonction de l'actualité et des moyens humains disponibles, la Fédération poursuivra ce travail d'expertise.

- **Le suivi de la mise en œuvre des Accords du Non Marchand**

Avec la conclusion de 3 nouvelles CCT en CP 332, les accords du non marchand vont impacter le financement et la gestion des ressources humaines. La Fédération continuera d'avoir une place active au sein du CA de la FASS afin de veiller à l'intégration de ces ressources dans le financement structurel des services.

- **Le suivi de la réforme APE**

La réforme APE est entrée en vigueur mais la Fédération reste vigilante au niveau de l'opérationnalisation du processus et des prochains appels à projet pour de nouveaux points APE.

- **Investissement dans des initiatives et dans des organes de recherches et d'enquête :**

La Fédération, dans sa mission d'expertise, souhaite confirmer cet investissement afin de mettre en lien l'expertise de terrain et les analyses scientifiques qui sous-tendent l'instauration de bonnes pratiques.

- **Poursuite des collaborations internationales :**

Afin d'alimenter les réflexions sur les pratiques professionnelles, la Fédération continuera d'assurer une place active pour le développement de collaborations internationales.

- **Demande de renouvellement de notre agrément des services et réseaux**

Sollicitation dans ce contexte d'une augmentation du financement (ressources humaines et fonctionnement) de la Fédération pour renforcer son investissement dans ses missions **de représentation, de soutien et de concertation et d'expertise.**

- **Le suivi des subventions facultatives annuelles et pluriannuelles**

Le secteur ambulatoire a été contraint de recourir à ce mode de subventions pour s'adapter aux besoins du terrain et renforcer ses missions de base. La Fédito rappelle que les subventions facultatives liées à l'ex-fonds assuétudes financent des activités structurelles. Pour la Fédération, il est aussi important de soutenir les activités financées de manière facultatives qui sont liées à la prise en charge des jeunes.

La révision du décret et de son financement offre une perspective de financement structurel d'activités évaluées positivement depuis plusieurs années.

- **Le suivi du plan de relance de la Wallonie**

La Fédération sera attentive au développement des projets 275 et 277 du plan de relance jusqu'en 2024.

Le projet 275 de ce plan doit permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins en santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âges et tous milieux de vie de la

population. Les services assuétudes ambulatoires sont au cœur de ce continuum et doivent bénéficier du prolongement du renfort Get UP Wallonia.

Le projet 277 vise le développement des politiques de prévention en assuétudes et des salles de consommations à moindre risque. La Fédération soutient ce dispositif en complémentarité des autres dispositifs existants en matière de prévention, d'accompagnement, de soins, de RdR et de réinsertion.

- **L'achat du matériel de protection**

L'offre de l'AVIQ de passer par une centrale d'achat est intéressante, il n'en demeure pas moins que l'achat même de ce matériel pose difficultés pour un grand nombre de services. Il s'agit surtout de masques, gel et auto-test. Le renouvellement Get up ne prévoit pas de forfait pour l'EPI en 2022 or les stocks s'épuisent. Nous rappelons également que les masques bénéficient amplement aux usagers.

- **La charge administrative**

Sans vouloir échapper aux dispositifs de contrôle et d'évaluation, la Fédito wallonne souhaite une simplification et une harmonisation des différents rapports qui s'adressent à la même autorité. La Fédération rappelle les multiples financements auxquels ont recours les services ambulatoires pour mettre en œuvre leurs missions. Or dans une petite structure, le coordinateur est avant tout coordinateur d'une équipe. L'énorme charge administrative qu'il doit assumer se fait au détriment du temps à consacrer à l'équipe et aux bénéficiaires. Le forfait de financement des services agréés ne permet pas l'engagement de personnel administratif. L'augmentation du travail administratif se fait donc au détriment du travail de terrain.

- **Inquiétude face à l'augmentation des coûts de l'énergie**

Au moment de rédiger ce rapport, la question se pose déjà de façon dramatique pour certains bénéficiaires. L'accompagnement social a pris, avec la crise sanitaire, une ampleur considérable. L'augmentation des couts de l'énergie vient encore renforcer la précarité et les besoins de réponses adaptées. La question se pose également pour les gestionnaires d'institutions qui vont devoir assumer des charges supplémentaires dans des enveloppes financières fermées.
